

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

73 103

Objet
Exploitation du
Bar du Marché Central

DATE DE CONVOCATION

13 mai 1973

DATE D'AFFICHAGE

13 mai 1973

Nombre de conseillers
en exercice 26

Nombre de présents 16

Nombre de votants 19

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante treize
le dix huit mai à 18 heures 30
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de Monsieur de LIPKOWSKI

Etaient présents : MM. de LIPKOWSKI, Melle FOUCHE, MM. BUJARD,
DUFOUR, BUCHET, COLLE, BARDE, MONTRON, RIVIERE, DOIREAU, LACHAUD,
DOMECQ, BERLAND, Mme FAVIERE, MM. PAPEAU, TAP

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. BARRIERE par Mme FAVIERE
Mme BIDEAU par Melle FOUCHE
DELAIR par Me DUFOUR

Absents : MM. BOUCHET, STIPAL, NAULIN, LARGETEAU, BROTEAU
EXCUSES : MM. TETARD - BOUTET

Monsieur MONTRON a été élu Secrétaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Vu la délibération en date du 13 décembre 1968
- VU la revalorisation proposée par les Commissions
du Commerce et des Finances en ce qui concerne les
droits de place ,

DECIDE :

- de fixer à compter du 1er juillet 1973, le montant des
droits de place pour l'exploitation du bar du Marché Central
(assimilé à un banc du Marché):
- 250 francs par mois hors saison
- 750 Francs par mois en saison (juillet-août-septembre)

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre MM. les membres présents .

Pour extrait conforme au registre

Pour le Maire
Le Premier Adjoint,



Guy TETARD

